

Licence de Musicologie Parcours Médiation

Licence de Musicologie Parcours Interprète

Le partenariat entre l'Université Lyon2 et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Le partenariat entre le Département de musique/musicologie Lyon 2 et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) permet à des étudiants inscrits dans les deux établissements de suivre une Licence de musicologie parcours « médiation – CRR » ou une Licence de musicologie parcours « interprète – CRR ».

Au sein du conservatoire, l'enseignement de spécialisation artistique se fait dès la 1^{ère} année.



**DÉPARTEMENT
MUSIQUE &
MUSICOLOGIE**



Deux mentions de licence

- Licence parcours « interprète »

Ce parcours s'adresse aux étudiants qui souhaitent perfectionner leur pratique instrumentale ou vocale.

- Licence parcours « médiation »

Ce parcours s'adresse aux étudiants qui souhaitent continuer à étudier leur instrument ou leur voix et connaître les publics divers pour mieux les prendre en compte dans leur future vie professionnelle.

Principe du partenariat

- Dans le cadre de la convention, les cours d'instrument et de musique de chambre se substituent à certains TD (travaux dirigés) et CM (cours magistraux) dispensés à l'université Lyon 2.
- Par ailleurs, **certains cours ne seront pas doublés** entre l'université et le CRR notamment la formation musicale, l'écriture, l'analyse et l'harmonisation au piano.

Présentation des trois années de licence

Portail Arts

- A l'université Lyon 2, la particularité de la **1^{re} année de licence** s'appuie sur le « Portail ». Lors de votre inscription sur **Parcours sup** vous trouverez l'indication **Portail Arts** puis mention « **Musicologie** ».
- Le portail « **Arts** » offre une première année de **formation pluridisciplinaire en arts**. L'association des quatre mentions de licence auxquelles le portail donne accès (Arts du spectacle, Histoire de l'art et archéologie, Lettres modernes, Musicologie), sans équivalent à l'échelle nationale, permet aux étudiants intéressés par des études spécialisées dans les disciplines artistiques de s'y préparer véritablement, dans une perspective autant pluridisciplinaire que disciplinaire.

(voir la présentation: https://www.youtube.com/watch?v=t9e4778uD2o&feature=emb_logo)

- **L'orientation « musicologie »** concerne uniquement les TD (technique, méthodologie, chœur, projets personnels de pratique musicale...).

Vous trouverez le détail de la formation sur le site du Département de musique et musicologie Lyon 2 :

<https://lesla.univ-lyon2.fr/formation/licence-1-portail-03-arts>

Cours dispensés au CRR en Licence 1

- Instrument ou chant
- Ecriture
- Formation Musicale (uniquement pour le parcours médiation)
- Musique de chambre et ou orchestre
- Ensemble vocal pour chanteurs lyriques

Pour connaître le nombre d'heures par semestre, veuillez consulter les macro-plannings sur la page du conservatoire de Lyon (partie Informations, Licences Musicologie).



DÉPARTEMENT
MUSIQUE &
MUSICOLOGIE

Licence 2

- **La deuxième année de licence** marque une spécialisation totale en musique et musicologie.
- Les objectifs de la formation :
 - Ils touchent d'une part à **la maîtrise technique des outils liés au langage musical**.
 - **La pratique musicale de groupe** est à l'œuvre par le chant choral et la participation aux ensembles vocaux et instrumentaux.
 - La maîtrise de **l'accompagnement au clavier** est associée à celle du langage harmonique.
 - L'esthétique de la musique conduit à la connaissance des styles qui est approfondie dans **l'analyse musicale**.
 - La connaissance **organologique et acoustique des instruments** est l'un des objectifs de la deuxième année.
 - Les études musicologiques des **répertoires de la musique savante occidentale** (baroque, classique, romantique et moderne) marquent cette année comme une base de connaissances.
- Pour les étudiants non-inscrits à l'université Lyon 2, **il faudra également déposer votre candidature sur la plateforme E-candidat** (<https://ecandidat.univ-lyon2.fr/#!accueilView>)
- Renseignement complémentaires sur les contenus : <https://lesla.univ-lyon2.fr/formation/licence-2-musicologie#presentation>

Cours dispensés au CRR en Licence 2

- Instrument ou chant
- Ecriture
- Musique de chambre et ou orchestre
- Formation Musicale (uniquement pour le parcours médiation)
- Pratique du clavier
- Analyse Musicale
- Ensemble vocal pour chanteurs lyriques

Pour connaître le nombre d'heures par semestre, veuillez consulter les macro-plannings sur la page du conservatoire de Lyon (partie Informations, Licences Musicologie).

Licence 3

- La troisième année de licence propose une spécialisation à travers **4 parcours** professionnalisant, liés à l'enseignement, à la création, à la médiation-documentation, au statut d'interprète. Ils proposent des enseignements complémentaires adaptés au projet personnel de l'étudiant.
- **Le partenariat** avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) permet aux étudiants inscrits dans les deux établissements (conservatoire de musique et université) de suivre une **Licence 3 de parcours « médiation – CRR »** ou de **parcours « interprète – CRR »**.
- Pour les étudiants non inscrits à l'université Lyon 2, **il faudra également déposer votre candidature sur la plateforme E-candidat** (<https://ecandidat.univ-lyon2.fr/#!accueilView>)
- Vous trouverez le détail de la formation sur le site du Département de musique et musicologie Lyon 2 : <https://lesla.univ-lyon2.fr/formation/licence-3-musicologie-musicien-interprete> et <https://lesla.univ-lyon2.fr/formation/licence-3-musicologie-musique-et-mediation>

Cours dispensés au CRR en Licence 3

- Instrument ou chant
- Ecriture
- Musique de chambre et ou orchestre
- Formation Musicale (uniquement pour le parcours médiation)
- Pratique du clavier
- Analyse Musicale
- Ensemble vocal pour chanteurs lyriques

Pour connaître le nombre d'heures par semestre, veuillez consulter les macro-plannings sur la page du conservatoire de Lyon (partie Informations, Licences Musicologie).

Poursuite des études vocales ou instrumentales en fin de Licence

Au conservatoire, les deux mentions sont différenciées dès la Licence 1 au niveau de la pratique instrumentale et vocale (UE appelée Perfectionnement)

Parcours Interprète

Au plus tard, à la fin des 6 semestres, les étudiants sont susceptibles de se présenter aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique.

Parcours Médiation

Au plus tard, à la fin des 6 semestres, les étudiants sont susceptibles de se présenter aux concours d'entrée en parcours de préparation à l'enseignement supérieur artistique dans un CRR.

Poursuite des études à l'université

Après la licence

- Master MEEF éducation musicale et chant choral (INSPE Lyon) pour obtention du CAPES
 - Master PMTDL (Pratique musicale, Transmission et Développement Local) et obtention du DUMI (Diplôme de Musicien Intervenant),
 - Master MAAAV (Musiques Appliquées Aux Arts Visuels) vers les métiers de la musique à l'image, ou les classes de composition spécialisées,
 - Master MFA (Musicologie Fondamentale et Appliquée),
 - Master et doctorat en musicologie (en lien avec le Conservatoire National Supérieur de Lyon)
 - toutes formations qui allient les métiers culturels, le développement culturel (médiation culturelle) et une spécialité artistique.
- Autres Master à l'international

Organisation de l'année universitaire au CRR

Concernant la validation des disciplines, le CRR suit le fonctionnement de l'université, une année se composant de deux semestres: S1 et S2 en Licence 1, S3 et S4 en Licence 2 puis S5 et S6 en Licence 3.

Modalités d'accès au CRR
pour les licences parcours
interprète et médiation

Accès au CRR dans le cadre des Licences du partenariat

Licence parcours Interprète

Accès sur concours ouvert aux titulaires d'un DEM et d'un baccalauréat ou équivalent.

Niveau minimum B2 de langue française exigé.*

Licence parcours Médiation

Accès sur concours ouvert aux élèves qui sont au minimum en fin de 2^e cycle ou entrant en 3^e cycle d'un conservatoire et titulaires d'un baccalauréat ou équivalent.

Niveau minimum B2 de langue française exigé.*

** étudiants étrangers, se renseigner auprès de l'Université*

Contenu des épreuves d'admission au CRR

- Une interprétation instrumentale ou vocale de 5' à 10' sur programme libre
 - (niveau fin de 2nd cycle de conservatoire pour le parcours médiation)
 - (niveau DEM pour le parcours interprète)
- Une épreuve écrite de formation musicale complétée de quelques bases d'écriture sous forme d'un test progressif. Une épreuve orale (env. 15')
 - niveau de FM minimum fin de 2^e cycle d'un conservatoire
- Un entretien de motivation d'environ 5'

Si vous souhaitez être accompagné au piano par un(e) accompagnateur(trice) du conservatoire, veuillez joindre la partition à votre dossier de candidature.

L'ordre de passage des candidats sera affiché à partir du **lundi 8 mars 2021** à 14H sur le site : www.conservatoire-lyon.fr

Dossier de demande d'inscription CRR

- La constitution du dossier (inscription aux épreuves) est obligatoire pour tous les étudiants postulant dans l'un des deux parcours.
 - Il est à renvoyer au CRR de Lyon (cachet de la poste faisant foi) ou à déposer au Pôle études à l'attention de Mme Pascale Dubois **avant le 22 février 2021**
- ➔ Aucun dossier ne sera admis après la date limite.

Adresses principales des deux établissements



DÉPARTEMENT
MUSIQUE &
MUSICOLOGIE

Université

Site Rachais

3 rue Rachais Lyon 3è

- Responsable de la coordination avec le CRR :
Sabine Terret-Vergnaud
sabine.vergnaud@univ-lyon2.fr
- Contact secrétariat : Anissa Belbey
anissa.belbey@univ-lyon2.fr

Tel : 04.87.24.80.68

CRR de Lyon



4 montée Cardinal Decourtray Lyon 5è

- Responsable Pédagogique et coordination entre
CRR et université: Danaé Ronck
danae.ronck@conservatoire-lyon.fr
- Coordination administrative au CRR: Pascale
Dubois
pascale.dubois@conservatoire-lyon.fr